



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E74683

VALABLE JUSQU'AU 10/02/2026

ÉDITÉ LE 17/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2005

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/08/2023
20 000

Raison sociale : PIEPLU PAUL

20 RUE DU SIX JUIN
14940 SANNERVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 483 527 644 00015

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6521020-1

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 11289271304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 11289271304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Téléphone : 02 31 39 07 87

Portable : 06 79 64 43 53

Fax :

Site Internet : sarlpieplu-plomberie.fr

E-mail : accueil@sarlpiepluplomberie.fr

Responsabilité légale :

PIEPLU PAUL GÉRANT

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	25/01/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/04/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/01/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	24/03/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	24/03/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
1109 BOULEVARD CHARLES CROS
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.